



## RESOLUTION DU CESER OCCITANIE POUR LE MAINTIEN DE LA POLITIQUE DE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE DE L'UNION EUROPEENNE

*Programmation européenne 2021-2027: Quels enjeux pour la région Occitanie ?*



### *Éditorial du Président*

#### *L'Europe est un miracle mais l'Europe est en danger !*

L'Europe est un miracle ! C'est le seul espace au monde où s'affirme une charte de valeurs dans ses traités : le respect de la démocratie, des Droits de l'Homme et des libertés, la reconnaissance de l'économie de marché, avec un débat ouvert sur le degré de régulation économique, environnementale et sociale et qui règle ses problèmes par le droit et par la négociation.

Mais, à la faveur de la crise migratoire et des effets de la mondialisation, l'Union Européenne est aujourd'hui en proie au doute et au réveil des nationalismes et des égoïsmes, de la xénophobie et de l'antisémitisme. Le traité de Lisbonne place pourtant la démocratie et le respect des droits de l'Homme au cœur des principes du vivre ensemble européen et des valeurs communes à tous les États membres.

Ce sont aussi ces valeurs humanistes qui ont sous-tendu jusqu'ici les politiques territoriales de l'Europe, que ce soit en matière de développement économique et social, humain, environnemental, d'éducation, de culture. C'est ainsi que la politique européenne de cohésion sociale et territoriale, qui œuvre à la réduction des écarts de développement entre les pays membres de l'Union européenne, a bénéficié à toutes les régions d'Europe, tout au long de sa construction. Ce faisant, elle a contribué à la stabilisation et la pacification des échanges entre pays.

Le 2 mai 2018, la Commission européenne a présenté sa proposition de cadrage financier pluriannuel qui fixe les plafonds de dépenses à consacrer aux politiques de l'UE pour la période 2021-2027. La Commission européenne propose ainsi de réaliser des coupes budgétaires importantes concernant la politique de cohésion sociale et territoriale et celle du développement rural. Or, ces politiques bénéficient à un grand nombre de thématiques sectorielles et d'acteurs de notre région. Elles irriguent et vivifient l'ensemble de la vie économique, sociale et environnementale de l'Occitanie.

C'est dans ce contexte que notre Assemblée a souhaité s'autosaisir d'une Résolution en vue du maintien d'une politique européenne de cohésion sociale et territoriale ambitieuse, qui soit à la hauteur des enjeux politiques, économiques, environnementaux et sociaux du territoire européen et au service d'un développement solidaire et convergent des régions européennes, gage d'un vivre ensemble humaniste, pacifique et apaisé. C'est l'appel du 18 juin du CESER d'Occitanie pour l'Europe !

Jean-Louis CHAUZY  
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



**Bruno LAFAGE**  
Président de la Commission  
Finances - Politiques  
contractuelles - Europe - Suivi et  
Evaluation des politiques publiques



**Sabine VENIEL - LE NAVENEC**  
Rapporteuse

## Synthèse de l'avis voté le 18 Juin 2018 et préparé par la Commission Finances - Politiques contractuelles - Europe - Suivi et Evaluation des politiques publiques

*Le CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a adopté, le 18 juin 2018, une résolution en faveur du maintien de la politique européenne de cohésion sociale et territoriale post-2020, sous-titrée « Programmation européenne 2021-2027 : quels enjeux pour la région Occitanie ? », rapportée par Mme Sabine VENIEL-LE NAVENEC. Le Bureau du CESER s'est en effet autosaisi de cette question, lors de sa réunion du 16 avril 2018, afin de faire entendre la voix de la société civile régionale dans les négociations européennes en cours et de s'associer à la mobilisation des Régions françaises pour le maintien des financements européens dont bénéficient actuellement la population, les territoires et les acteurs économiques régionaux.*

### IMPACT DU BREXIT: QUELLE REPOSE BUDGETAIRE POUR QUEL PROJET EUROPEEN ?

**Par son retrait de l'Union européenne ( le « BREXIT »), qui entrera en vigueur le 29 mars 2019, le Royaume-Uni privera l'Union européenne de sa contribution financière nette au budget européen, soit environ 6 milliards d'euros, à partir de la programmation européenne 2021-2027.**

Le Conseil européen, organe de décision des Chefs d'États des pays membres de l'Union européenne, a défini, lors des sommets de Bratislava, le 16 septembre 2016, de La Valette, le 3 février 2017 et de Rome, le 25 mars 2017, les nouvelles priorités que les Chefs d'États considèrent devoir être financées par le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Europe. Au côté des politiques de cohésion sociale et territoriale et de la politique agricole commune, piliers historiques de la politique européenne, apparaissent de nouvelles priorités à financer : la sécurité et la sûreté face aux terrorisme, l'industrie de la défense, la gestion des frontières extérieures de l'Europe et l'accueil des migrants, la mobilité des jeunes, le développement du numérique sur l'ensemble des territoires européens.

Il s'agit donc pour l'Union européenne de financer davantage d'actions avec moins de ressources. Dans son Livre blanc sur l'avenir de l'Europe du 1er mars 2017 et dans son document de réflexion sur l'avenir des finances de l'Union européenne du 28 juin 2017, la Commission européenne listait dès lors cinq scénarios possibles en réponse à cette nouvelle donne comptable :

- 1** S'inscrire dans la continuité : l'Union européenne (UE) continue à mettre en oeuvre son programme actuel d'actions ;
- 2** Faire moins ensemble : l'UE réduit le nombre d'actions communes dans tous les domaines d'action ;
- 3** Certains font plus : l'UE permet à des groupes d'États membres restreints d'aller de l'avant dans des domaines spécifiques ;
- 4** Une réforme radicale : l'UE agit davantage dans certains domaines mais réduit son action dans les autres domaines ;
- 5** Faire beaucoup plus ensemble : l'UE décide de faire plus ensemble dans tous les domaines d'action.

La Commission européenne, via sa communication du 14 février 2018 relative au cadre financier pluriannuel 2021-2027, propose aux États membres de retenir le scénario 4, consistant à davantage agir dans certains domaines et à réduire son action dans les autres. La politique européenne de cohésion sociale et territoriale et le second pilier de la politique agricole commune, consacré au développement rural, deux politiques qui bénéficient particulièrement à notre région, feraient ainsi l'objet de coupes budgétaires inédites en faveur des nouvelles priorités définies par les Chefs d'États.

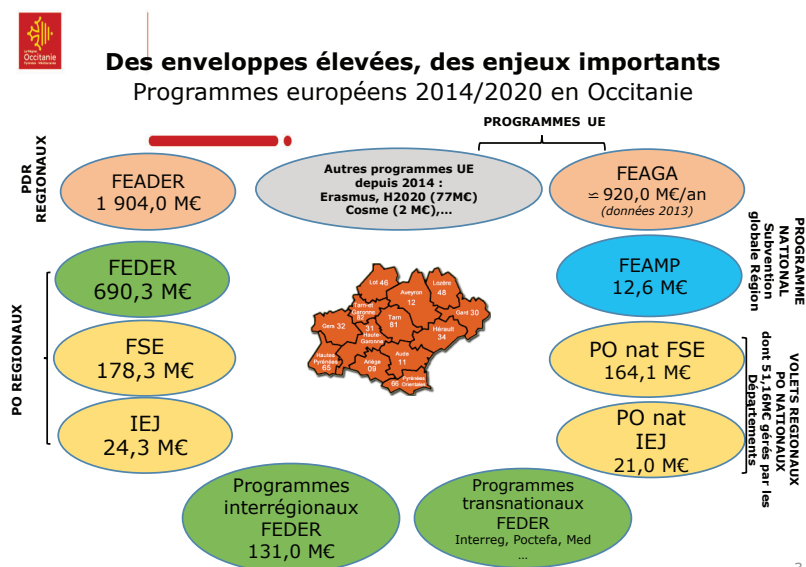
**La région Occitanie, en dépit de ses forces et de ses atouts, connaît d'importantes fractures infra-territoriales ainsi qu'un fort taux de pauvreté et de chômage. Elle se doit en outre de répondre aux besoins d'une population qui compte chaque année 51 200 nouveaux arrivants. La réduction des enveloppes européennes allouées à la région signifierait un coup de frein brutal à sa dynamique actuelle de développement et à ses efforts de réduction des fractures territoriales. Dans un contexte de mondialisation de plus en plus concurrentiel, les entreprises régionales, créatrices d'emplois et de richesses, perdraient également en compétitivité. Pour le CESER Occitanie et pour les acteurs de la société civile régionale qu'il représente, cela ne peut être envisageable.**



AdobeStock/cranach

La région Occitanie bénéficie de 3,3 milliards d'euros de fonds européens au titre de la programmation européenne actuelle 2014-2020. Sur ces 3,3 milliards d'euros, 1,1 milliard concerne la politique européenne de cohésion sociale et territoriale (FEDER, FSE, IEJ) et 1,9 milliard (FEADER), le développement rural.

La politique européenne de cohésion sociale et territoriale est financée par deux fonds structurels d'investissement : le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE), via des programmes opérationnels régionaux, interrégionaux, nationaux, ou transnationaux.



Le **FEDER** finance les projets relatifs à quatre domaines prioritaires : l'innovation et la recherche, la stratégie numérique, le soutien aux petites et moyennes entreprises et la transition vers une économie sobre en carbone.

Le **FSE** finance pour sa part les priorités de l'Europe en faveur de l'emploi, en promouvant notamment les projets éducatifs, la formation tout au long de la vie et la modernisation de l'enseignement. Par ailleurs, 20% au moins des ressources du FSE sont affectées à la promotion de l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté. Enfin, le programme de la nouvelle Initiative en faveur de l'emploi des jeunes (IEJ) consacre une partie des ressources du FSE à des actions en faveur de l'inclusion professionnelle des jeunes.

Source : DAF Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**La politique de cohésion sociale et territoriale** est ainsi une politique européenne concrète et tangible, sans doute la plus proche des citoyens, en phase directe avec leurs préoccupations, leurs projets et leur quotidien. Il y a aujourd'hui peu d'infrastructures ou de bâtiments publics qui n'aient été cofinancés par l'Europe, jusque dans les plus petits villages. Par son soutien des projets locaux de développement, l'Europe permet le maintien et le renforcement du tissu économique et social de zones du territoire qui seraient promises, sans cela, à la désertification.

La politique de cohésion en Occitanie pour la période 2014-2020 représente plus d'1,1 milliard d'euros, dont :

- 900 millions au titre des programmes FEDER régionaux gérés par la Région ;
- 180 millions au titre des programmes nationaux FSE et IEJ ;
- auxquels s'ajoutent 131 millions au titre des programmes interrégionaux qui peuvent concerner le territoire.

A mi-parcours de la programmation 2014-2020, le taux d'engagement des crédits de cohésion sociale et territoriale gérés par la Région Occitanie, Autorité de gestion, est parmi les meilleurs de France.

Programmes opérationnels FEDER/ FSE/IEJ gérés par la Région Occitanie au 22/03/2018	Montants en millions d'euros	Taux de programmation à mi-programmation	Nombre de dossiers financés
PO Midi-Pyrénées – Garonne :	461,1 M€	54,82 %	764
PO Languedoc-Roussillon :	431,7 M€	46,57 %	639
PO Interrégional Pyrénées :	25,0 M€	28,98 %	19

Source : DAF Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le FEDER finance ainsi 1 108 projets en région Occitanie, pour un montant de 324 millions d'euros. Le FSE soutient 324 projets territoriaux pour un montant de 84 millions d'euros. L'enveloppe de 48 millions d'euros dévolue au programme IEJ a pour sa part été entièrement consommée.

Les fonds européens de cohésion sociale et territoriale bénéficient à un grand nombre de thématiques sectorielles et à une typologie variée d'acteurs. Ils irriguent et vivifient ainsi l'ensemble de la vie économique, sociale et environnementale de notre territoire

## Le développement rural, second pilier de la PAC.

Les Plans de développement rural (PDR) de la Région Occitanie bénéficient, pour la totalité de la programmation 2014-2020, d'une enveloppe de FEADER de près de 1,9 milliard d'euros, dont 1,3 milliard au titre du programme de l'ex-région Midi-Pyrénées et 597 millions d'euros pour le programme de l'ex-région Languedoc-Roussillon. L'effet levier de ces enveloppes FEADER engendre un investissement public de 2 milliards pour le programme « Midi-Pyrénées » et de 850 millions d'euros pour le programme « Languedoc-Roussillon ». Par ailleurs, sur les 52 000 projets financés, 97% sont liés à l'agriculture et à la ruralité et sont financés par le FEADER, pour un montant de 1,072 milliard d'euros.

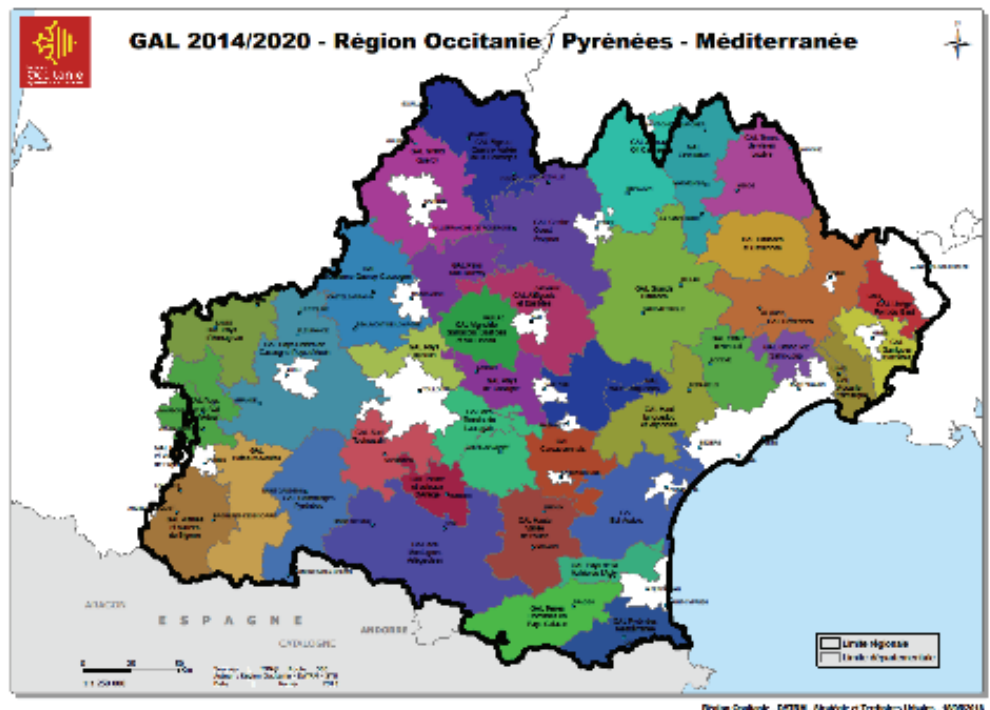
Sur 1,9 milliard de FEADER dévolu à l'Occitanie, un milliard est versé directement aux agriculteurs et aux agricultrices, principalement des éleveurs, sous forme d'indemnités compensatrices de handicap naturel (ICHN). L'ICHN a vocation à compenser le handicap économique et les contraintes de développement que connaissent les agriculteurs et les éleveurs situés dans des zones naturelles de montagne difficiles d'accès ou dans des zones rurales défavorisées. L'ICHN contribue ainsi au maintien des petites exploitations d'agriculteurs et d'éleveurs et du tissu économique et social induit dans des zones du territoire qui sans cela se désertifieraient.

Une baisse significative est d'ores et déjà prévue concernant l'ICHN pour la programmation 2021-2027. La carte des territoires régionaux éligibles vient d'être remaniée et exclut une surface importante de zones agricoles défavorisées. En outre, l'économie de 5% annoncée sur l'enveloppe qui sera consacrée à la Politique Agricole Commune dans la programmation 2021-2027 devrait se répercuter sur les fonds du 2<sup>nd</sup> pilier et risque d'aboutir, en fin de programme et compte tenu de l'inflation, à une baisse effective de 15% pour les agriculteurs et les éleveurs.

Le second pilier de la PAC soutient aussi financièrement la structuration et le développement des filières BIO, l'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices et leur investissement immobilier, qui contribuent au maintien de l'activité agricole régionale.

Enfin, le FEADER bénéficie aussi, au sein des programmes de développement rural, à d'autres acteurs territoriaux que les agriculteurs, qui participent aussi du développement rural, via le programme de Liaisons Entre des Actions de Développement de l'Economie Rurale. Le programme LEADER finance ainsi, en région Occitanie, 38 Groupes d'Actions Locaux (GAL) qui se partagent une enveloppe de 83,6 millions d'euros de FEADER.

Les GAL sont les maîtres d'œuvre, sur un territoire donné, des programmes d'action concertés de développement local, via une démarche participative adossée à un conseil de développement. Ce conseil associe des acteurs publics et privés dans la définition d'objectifs de développement local. Sont cofinancés les projets des acteurs locaux qui s'inscrivent dans l'atteinte de ces objectifs. Ceux-ci bénéficient des différents fonds européens existants mobilisables sur ces différents objectifs.



Source : DAF Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cette démarche multi-fonds permet de favoriser un développement synergique et intégré du bassin de vie concerné. Le programme LEADER est par ailleurs le seul programme européen à prendre en charge le coût de l'ingénierie des projets financés.

À mi-parcours de la mise en œuvre des plans de développement rural 2014-2020, les 38 GAL d'Occitanie ont programmé 28 millions d'euros sur les 83,6 millions notifiés en 2015 (34%) dont 12 millions d'euros sur le PDR Languedoc-Roussillon (42%) et 16 millions d'euros sur le PDR Midi-Pyrénées (29%). Ces chiffres sont à rapprocher du taux national de programmation du programme LEADER qui est de 5% seulement.

**La consommation régionale des enveloppes européennes allouées témoigne de la mobilisation des acteurs de notre territoire régional et du besoin ou de l'opportunité de développement que représente pour eux la redistribution par l'Union de la richesse européenne produite, via ses politiques territoriales.**

Les principaux impacts et plus-values mis en avant par les organismes qui ont bénéficié de cofinancements européens sont le développement de nouvelles actions en faveur de leur public bénéficiaire, la création d'emplois, le développement de nouvelles activités marchandes, la croissance du niveau d'activité de l'entreprise, l'augmentation des ressources financières et l'insertion professionnelle des salariés. Ils ont aussi constaté la croissance structurelle et organisationnelle des entreprises bénéficiaires, la professionnalisation des personnels, notamment des personnels d'encadrement, l'augmentation des investissements matériels et des conditions de travail améliorées, ainsi que le renforcement de la viabilité économique de l'entreprise.

Les acteurs bénéficiaires témoignent ainsi de la plus value importante des fonds européens de cohésion sociale sur les projets qu'ils mènent, sur leur niveau de développement, sur la compétence de leurs ressources humaines, la création d'emploi et le développement local.

La région Occitanie, la plus vaste de France, est un espace à dominante rurale et à faible densité démographique, structuré autour de petites ou moyennes villes qui hébergent un tissu économique diffus, essentiellement constitué de PME, dont certaines en forte croissance, et d'un secteur agricole important, premier secteur économique régional. Tous les territoires de la région, dans leur diversité, doivent pouvoir contribuer à la compétitivité et à la capacité d'innovation régionale et bénéficier de ses retombées. Un accent plus particulier doit être mis sur les territoires les plus fragilisés, via le soutien à l'innovation et aux PME, en vue de stimuler la compétitivité et l'écosystème régional de l'innovation.

La politique de cohésion est à cet égard indispensable pour stimuler la recherche et l'innovation. Elle amène les acteurs régionaux à identifier leurs atouts et leurs forces et à optimiser leurs ressources sur ces domaines de manière à accroître leur avantage concurrentiel. Les stratégies dites de « spécialisation intelligente » favorisent ainsi l'activation et la réalisation du potentiel d'innovation de notre région, porté par les entreprises, le secteur universitaire et la communauté de l'innovation. La Région Occitanie est actuellement la 3<sup>ème</sup> de France pour son investissement en matière de recherche et de développement (R&D). La région compte pour sa part des leaders mondiaux dans leur domaine. Il importe qu'elle puisse conserver cet avantage concurrentiel international favorable à la création d'emplois et de richesses.

**Le CESER Occitane prend dès lors la parole pour faire entendre la voix de la société civile régionale dans les négociations européennes en cours et s'associer à la mobilisation des Régions françaises pour le maintien des financements européens dont bénéficient actuellement la population, les territoires et les acteurs économiques régionaux.**

## PRECONISATIONS POUR LA PROGRAMMATION 2021-2027

Le CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, représentant institutionnel de la société civile organisée régionale, vivier des bénéficiaires des fonds européens et des acteurs du développement régional, formule des préconisations d'amélioration pour la prochaine programmation européenne 2021-2027, issues des conseiller(e)s eux-mêmes ou des porteurs de projets locaux dont il a recueilli les témoignages. Il s'agira essentiellement d'améliorer la mobilisation des fonds européens existants et la consommation effective des crédits alloués, au bénéfice du développement territorial. Pour cela, plusieurs pistes se dessinent :

**En matière d'infrastructures**, les dossiers financés doivent d'avantage viser à la réduction des fractures territoriales, notamment par le maintien d'une dynamique de construction de logements sociaux, par des opérations réalisant la transition énergétique sur les territoires, ou par le soutien des investissements de réseaux européens de transport. **Le développement du numérique**, l'un des objectifs stratégiques définis par les États européens pour la période 2021-2027, peut être décliné via de nombreux secteurs, tels que les opérateurs du logement social ou les transports, le domaine scolaire, le domaine médical, etc., en apportant une plus-value conceptuelle, technique, une attractivité territoriale, un développement culturel et social.

L'autorité de gestion régionale devra également favoriser le recours des acteurs locaux aux fonds européens par **la simplification des dossiers et des démarches administratives** nécessaires à leur obtention et par **l'amélioration de la communication sur les financements existants**. Concernant les aspects budgétaires et financiers, il convient **d'accompagner les porteurs de projet, notamment associatifs, dans la dimension administrative et le contrôle des budgets, ainsi que dans la mobilisation des sources de financement bancaire**, en vue d'une réalisation effective du potentiel de développement local. **La part et la plus-value des entreprises de l'économie sociale et solidaire** dans le développement régional et dans les objectifs sociaux, environnementaux, énergétiques, culturels ou de création d'emplois présentent notamment un fort potentiel de développement qui ne demande qu'à être réalisé.

Pour cela, le CESER invite la Région à favoriser **la mise en réseau des acteurs régionaux qui ont acquis une expertise en matière de portage de projets, d'instruction et de suivi d'opérations bénéficiant de fonds européens et à accroître la visibilité régionale des réalisations financées par l'Europe**, en valorisant quantitativement et qualitativement les résultats territoriaux que ces fonds ont permis d'atteindre en matière de création d'emplois, de création de richesse économique, d'inclusion sociale, de lutte contre la pauvreté, de transition énergétique, de retour à l'emploi, etc. La Région serait également fondée à développer sa force de frappe européenne via **la montée en compétences et en effectifs de la Maison de la Région Occitanie à Bruxelles**, pour en faire un véritable cheval de Troie de la mobilisation des fonds européens au bénéfice des acteurs territoriaux et des projets structurants de l'aménagement du territoire, tels que les liaisons ferroviaires entre la France, l'Espagne et le reste de l'Europe.

Le CESER Occitanie s'inscrit en faux contre la stratégie financière préconisée par la Commission européenne qui, sous prétexte de **devoir faire plus avec moins**, propose en réalité aux Régions de **faire moins avec moins**. Sans préjuger de la pertinence des priorités nouvelles avancées par le Conseil européen, le CESER Occitanie considère que les réponses à y apporter ne doivent en rien obérer la poursuite des politiques structurelles d'investissement de l'Europe en faveur du développement économique, social et environnemental de ses territoires et de ses populations, principal facteur de paix et de stabilité au sein de la zone européenne. **Il appelle dès lors les États membres à assumer leurs responsabilités en accordant à l'Union les ressources financières supplémentaires nécessaires au financement de ces actions.**

Le CESER Occitanie considère qu'au regard de ces nouveaux enjeux, l'Union européenne doit **faire plus avec plus**, c'est-à-dire **augmenter ses ressources, de façon à compenser la perte de la contribution britannique et à pouvoir financer ces priorités nouvelles sans avoir à sacrifier le développement des territoires européens**. Le CESER note en effet que la contribution des États membres au budget européen est actuellement très faible, au regard de la richesse produite: à peine plus de 1% du PIB national. En comparaison, les Etats-Unis accordent 20% de leur PIB à leur budget fédéral. Le CESER Occitanie est par ailleurs favorable à l'instauration de taxes européennes sur les transactions financières et sur les grandes entreprises internationales numériques (GAFAM) qui échappent actuellement à leur devoir fiscal, afin de donner au budget européen de nouvelles recettes propres, complémentaires aux contributions versées par les Etats membres. **Il demande à la Commission européenne de garantir le niveau actuel, inflation comprise et à prix constants, des enveloppes de FEDER, de FSE et de FEADER consacrées aux politiques territoriales et rurales dans le prochain budget européen.**

## CONCLUSION

Le CESER Occitanie, représentant institutionnel de la société civile organisée régionale, se mobilise pour la défense des intérêts des acteurs, des territoires et des populations régionaux actuellement bénéficiaires de ces fonds européens et prône une augmentation des recettes propres de l'Union européenne et de la contribution des États membres, qui soit de nature à compenser la contribution britannique et à permettre le financement des priorités nouvelles de l'Europe sans sacrifier les financements dévolus à ses politiques territoriales.

Le CESER Occitanie demande par ailleurs à l'Etat français de défendre, dans le cadre des négociations européennes qui se poursuivront à l'automne, l'augmentation du budget européen, ainsi que le maintien du niveau des enveloppes européennes, en s'engageant de son côté sur les montants correspondants, au titre de sa contrepartie nationale. Il demande également à l'État français de confier l'autorité de gestion des prochains programmes européens régionaux aux Régions, en vertu des compétences qui leur ont été conférées par les récentes lois de décentralisation ainsi que du principe européen de subsidiarité.

Enfin, dans un contexte européen d'accession au pouvoir, dans certains États européens, de partis extrémistes, et d'expression publique de groupes antisémites, xénophobes et racistes, le CESER Occitanie demande à la Commission européenne d'instaurer la conditionnalité des aides européennes au respect effectif des valeurs démocratiques inscrites dans les traités européens.



## CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

### Siège

18, Allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

### Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr

[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Dominique-Marie FELIX ■ [dominique-marie.felix@ceser-occitanie.fr](mailto:dominique-marie.felix@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 77

Secrétariat : Noémie EYQUEM ■ [noemie.eyquem@ceser-occitanie.fr](mailto:noemie.eyquem@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 82